



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE « LE MALESHERBOIS » DU MARDI 13 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le treize février à 20h00, le conseil municipal du Malesherbois, légalement convoqué le neuf février deux mille dix-huit, s'est réuni sous la Présidence de Madame DAUVILLIERS, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : MMES BAFFOY, BAUDOIN, BECHU, BERTHELOT CHRISTINE, BERTHELOT ISABELLE, BISON, CLOUZEAU, DAUVILLIERS, DESTIN, DURONSSOY, FAUTRAT, FOUSSARD, LE GAL, LONGCHAMP, MATONDO, MOLVEAUX, PIAU, SABY, SONATORE ET MM. AMANY, BERCHER FABIEEN, BERCHER HERVÉ, BIGNET, BOUCHET, CATINAT (MANCHECOURT), CHANCLUD, CIRET, CITRON, COLIN, COUDRAY, DUQUENOY, FAURIE, GAUCHER, GAULTIER, GAURAT, GIRARD, GIRAUD, GLACE, GOMBAULT, GUERIN, HUET, LEDUR, LELE, MARCHAND, MARTIN, MATIGNON, MOISY, POINCLOUX MAXIME, ROUSSEAU FABRICE, ROUSSEAU ALAIN, ROUSSEAU FRANCK, ROUSSEAU BENOIT, ROUX, SENET, THERET ET VALLADE.

AVAIENT DONNE POUVOIR : M. BRANCHE A MME DAUVILLIERS, M. CATINAT THIERRY (LABROSSE) A M. ROUSSEAU FABRICE, M. DELMOND A M. FAURIE, M. DUFRENNE A M. CIRET, M. GAGNEPAIN A M. ROUSSEAU ALAIN, MME HOUDOUX A M. GAUCHER, MME LE GOURRIEREC A MME MOLVEAUX, MME MEIGNANT A M. CATINAT, M. MERCIER A M. COUDRAY, MME PASQUET A MME PIAU, MME ROSSI A M. LEDUR, M. VALOGNES A MME SONATORE, MME VAQUIE A MME MARTIN ET MME VELLERET A MME BISON.

ETAIENT ABSENTS : MMES DELACUVELLERIE, LANZAROTTI, MARCHAND, MARTIN, ROQUET, SLOBADZIAN ET MM. BOSSARD, GRAMOSO, HERTZOG, LATCHERE, LEBLANC, LETURGIE, MANIAK, PINTAT, POINCLOUX LUC, ROUSSEAU SEBASTIEN ET TELLIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BIGNET.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX	
EN EXERCICE :	87
PRESENTS :	56
POUVOIRS :	14
ABSENTS ET/OU EXCUSES :	17
VOTANTS :	70

CONSEIL MUNICIPAL

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE « LE MALESHERBOIS » DU 20 DECEMBRE 2017.

Aucune remarque n'étant apportée, ce procès-verbal est considéré comme adopté.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- **DÉCISION N° ST 17-019 DU 11 DECEMBRE 2017.**
« PORTANT SUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ D'ACQUISITION DE QUATRE VEHICULES 100 % ELECTRIQUES ».

- **DÉCISION N° ST 17-020 DU 11 DECEMBRE 2017.**
« PORTANT SUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX CONCERNANT LA REFECTION DE LA COUVERTURE DE L'ÉGLISE DE NANGEVILLE ».

▪ **DÉCISION N° ST 17-021 DU 11 DECEMBRE 2017.**

« PORTANT SUR LA COMMANDE DE LA MODERNISATION DE LA VIDEOSURVEILLANCE SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE MALESHERBES ».

▪ **DÉCISION N° ST 17-022 DU 11 DECEMBRE 2017.**

« PORTANT SUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX DE RENOVATION DE LA CHAUFFERIE DU GYMNASÉ ALAIN MIMOUN DE LA COMMUNE DELEGUEE DE MALESHERBES ».

▪ **DÉCISION N° 17-642 DU 15 DECEMBRE 2017.**

« PORTANT SUR LA PASSATION D'UN CONTRAT D'ENTRETIEN POUR LES EQUIPEMENTS DES CUISINES DE DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX ».

▪ **DÉCISION N° 17-647 DU 21 DECEMBRE 2017.**

« CONCERNANT UN AVENANT AU CONTRAT DE MAINTENANCE DU MATERIEL INFORMATIQUE ».

▪ **DÉCISION N° 17-655 DU 22 DECEMBRE 2017.**

« PORTANT ACTE CONSTITUTIF DE LA REGIE DE RECETTES LOCATION DE SALLE – COMMUNE DELEGUEE DE COUDRAY ».

▪ **DÉCISION N° 17-656 DU 22 DECEMBRE 2017.**

« PORTANT ACTE CONSTITUTIF DE LA REGIE DE RECETTES LOCATION DE SALLE COMMUNES DELEGUEES DE MAINVILLIERS, MANCHECOURT, NANGEVILLE ET ORVEAU-BELLESARVE ».

▪ **DÉCISION N° 17-657 DU 22 DECEMBRE 2017.**

« PORTANT CLOTURE DE LA REGIE DE RECETTES POUR LE CONSEIL DE JEUNES ».

▪ **DÉCISION N° 18-005 DU 10 JANVIER 2018.**

« CONCERNANT LE CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION DU SPECTACLE « CONCERT SYMPHONIQUE » AVEC L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE / TOURS ».

▪ **DÉCISION N° 18-011 DU 16 JANVIER 2018.**

« PORTANT ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE – M. ORTMANS ».

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

❖ AFFAIRES GENERALES – RESSOURCES HUMAINES.

AFFAIRES GENERALES

18-02-AFG-01 REMPLACEMENT DE MME RODRIGUES DE SOUSA AU SEIN DE LA COMMISSION « AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DESIGNE** en remplacement de Mme RODRIGUES DE SOUSA :
 - Mme VELLERET membre de la commission « affaires scolaires ».
 - Mme VELLERET membre de la commission « périscolaire ».
- **PRECISE** que ces nominations sont valables jusqu'à délibération contraire ou renouvellement intégral du Conseil Municipal.

18-02-AFG-02 MISE EN PLACE DU GROUPE DE TRAVAIL « VIE ECONOMIQUE » ET DESIGNATION DE SES MEMBRES.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DESIGNE** les quatre membres du groupe de travail « Vie économique » comme suit :

- M. Emmanuel GIRAUD
- M. Michel COUDRAY
- M. Bernard MOISY
- M. François MATIGNON

➤ **PRECISE** que le groupe de travail « Vie économique » sera donc constitué de la façon suivante :

Vie économique	Mme FAUTRAT Marie-Françoise M. CATINAT Thierry (Manhecourt) M. COLIN Sébastien M. MOISY Bernard M. GIRAUD Emmanuel M. COUDRAY Michel M. MATIGNON François
----------------	---

➤ **PRECISE** que ces nominations sont valables jusqu'à délibération contraire ou renouvellement intégral du Conseil Municipal.

RESSOURCES HUMAINES

18-02-RH-01 SIGNATURE DE LA CONVENTION DE CREATION D'UN SERVICE UNIFIE POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS (IADS).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la création d'un service commun « centre instructeur des autorisations du droit des sols » porté par la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais.
- **APPROUVE** la création d'un service unifié « centre instructeur des autorisations du droit des sols » porté par la Communauté de Communes du Pithiverais.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents suivants pour une mise à disposition à compter du 01/03/2018 :
 - la convention de service commun « centre instructeur des autorisations du droit des sols » entre la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais et la commune,
 - la convention de service unifié « centre instructeur des autorisations du droit des sols » porté par la Communauté de Communes du Pithiverais.

❖ URBANISME.

18-02-URB-01 RETRAIT DE L'ORDRE DU JOUR DE LA DELIBERATION SUR LA MISE EN VENTE EN DEUX LOTS DES PARCELLES BOISEES – COMMUNE DELEGUEE DE COUDRAY.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ (57 pour et 13 abstentions) :

- **DECIDE** de retirer de l'ordre du jour la délibération sur la mise en vente de parcelles boisées sur la commune déléguée de Coudray.

18-02-URB-02 ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE D'UNE PARCELLE PRIVEE (PDG PLASTIQUES) PAR LA COMMUNE « LE MALESHERBOIS ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la MAJORITÉ (51 pour, 11 contre et 8 abstentions) :

- **APPROUVE** l'acquisition à l'euro symbolique d'une partie de la parcelle appartenant à PDG PLASTIQUES, cadastrée préfixe 191 section AM n° 194, sise route de Sermaises – Malesherbes – 45 330 LE MALESHERBOIS,
- **PRECISE** que la partie concernée est issue d'une division de la parcelle susvisée et porte sur le lot A d'une contenance de 791 m², tel que prévu au plan de division provisoire,
- **PRECISE** que les frais de division et de bornage, d'acte notarié et de clôture seront à la charge de la commune,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier et notamment l'acte notarié nécessaire à la réalisation de la vente,
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes seront inscrites au chapitre 21 du budget de l'exercice concerné.

18-02-URB-03 LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE CESSION DU SENTIER RURAL DES PETITS PRES A ROUVILLE - COMMUNE DELEGUEE DE MALESHERBES.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **CONSTATE** la désaffectation du sentier rural des petits prés situés à Rouville – Malesherbes – 45 330 LE MALESHERBOIS.
- **DECIDE** du lancement de la procédure de cession du sentier rural prévue à l'article L.161-10 du Code Rural.
- **VALIDE** l'organisation d'une enquête publique portant sur ce projet.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document nécessaire.

❖ **FINANCES.**

18-02-FIN-01 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **ATTESTE** de la tenue régulière du débat d'orientation budgétaire 2018.
- **APPROUVE** le rapport d'orientation budgétaire comme présenté.
- **DIT** que le rapport sera transmis à la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais dans les quinze jours suivant son adoption.

18-02-FIN-02 APPROBATION DU RAPPORT CLECT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT comme porté à la connaissance du Conseil municipal et annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'adjoint portant délégation à signer tout document nécessaire à la validation des négociations.

18-02-SCOL-02 IMPACT DE LA MODIFICATION DU RYTHME SCOLAIRE SUR LES TRANSPORTS SCOLAIRES.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la MAJORITÉ (57 pour, 1 contre et 12 abstentions) :

- **DECIDE** de décaler les horaires d'entrée et de sortie des écoles de la commune du Malesherbois, comme proposé dans le tableau annexé, afin de faciliter l'organisation des familles.

INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire,



Delmira DAUVILLIERS

❖ **CULTURE-ANIMATION-LOISIRS-VIE ASSOCIATIVE.****18-02-CAL-01 SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2018 – AVANCES DE VERSEMENT.**

Mme MOLVEAUX quitte la salle. Elle a le pouvoir de Mme LE GOURRIEREC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations du Malesherbois inscrites dans le tableau joint au titre de l'exercice 2018 et de procéder au versement d'une avance pour les associations employant un ou plusieurs salarié(s).
- **PRECISE** que les associations devront signer une convention au titre de l'année 2018 avec la commune « Le Malesherbois » suivant le modèle type joint.
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice concerné aux articles concernés de la Mairie « Le Malesherbois ».

Retour de Mme MOLVEAUX.

18-02-CAL-02 SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2018 – AVANCE SUR VERSEMENT A L'ASSOCIATION « ARC-EN-CIEL ».

Mme FAUTRAT et M. MOISY quittent la salle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** d'attribuer une avance de subventions de fonctionnement à l'Association ARC EN CIEL au titre de l'exercice 2018 et de procéder à son versement.
- **PRECISE** que cette association devra signer une convention ou, le cas échéant, un avenant au titre de l'année 2018 avec la commune de « Le Malesherbois ».
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice concerné aux articles concernés de la Mairie « Le Malesherbois ».
- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise au Receveur Public du Malesherbois.

Retour de Mme FAUTRAT et M. MOISY.

❖ **AFFAIRES SCOLAIRES.**

M. MARTIN quitte la séance et laisse son pouvoir à Mme LONGCHAMP.

18-02-SCOL-01 MODIFICATION DU RYTHME SCOLAIRE.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la MAJORITÉ (49 pour, 10 contre et 11 abstentions) :

- **DECIDE** d'organiser la semaine scolaire à compter de la rentrée scolaire 2018/2019, dans toutes les écoles du Malesherbois comme précisé dans le tableau annexé, soit quatre jours.